



TARIFS

Année scolaire 2018-2019

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

FRAIS DE SCOLARITE

SCOLARITE	Contribution annuelle Tarif 1 ⁽¹⁾	Contribution annuelle Tarif 2 ⁽¹⁾	Contribution annuelle Tarif 3 ⁽¹⁾	Contribution annuelle Tarif 4 ⁽¹⁾	Acompte versé à la confirmation de l'inscription
BTS CI – AM – SP3S	1 370 €	1 470 €	1 620 €	1 770 €	150 €
BTS ESF	1 545 €	1 645 €	1 795 €	1 945 €	
Diplôme de Conseiller ESF	1 565 €	1 665 €	1 815 €	1 965 €	

FRAIS DE RESTAURATION ET HEBERGEMENT

	Montant				Acompte versé lors de la confirmation de l'inscription
Demi-pension ⁽²⁾	6,35 € le repas				110 €
Repas occasionnel (Externat)	7,00 € le repas				Sans objet
Hébergement, restauration (petit déjeuner, déjeuner et dîner) et encadrement	Tarif 1 ⁽¹⁾	Tarif 2 ⁽¹⁾	Tarif 3 ⁽¹⁾	Tarif 4 ⁽¹⁾	600 €
	4 050 €	4 300 €	4 600 €	4 900 €	
Hébergement, restauration (petit déjeuner et dîner) et encadrement	3 050 €	3 300 €	3 600 €	3 900€	600 €

- (1) Tarif 1 : situation où le quotient familial est inférieur ou égal à 9 000 €
Tarif 2 : situation où le quotient familial est supérieur à 9 000 € et inférieur ou égal à 11 500 €
Tarif 3 : situation où le quotient familial est supérieur à 11 500 € et inférieur ou égal à 14 000 €
Tarif 4 : situation où le quotient familial est supérieur à 14 000 €
(quotient familial = revenu fiscal de référence/nombre de parts)

(2) A titre indicatif, sur une base de 34 semaines et selon l'emploi du temps, le montant annuel de la demi-pension pour un étudiant prenant 3 repas par semaine est de 647,70 €, 4 repas 863,60 € et 5 repas 1 079,50 €. Les périodes de stage seront automatiquement décomptées sur votre facture.

En cas d'absence pour maladie supérieure à huit jours civils, dûment constatée par certificat médical, une remise sur la restauration pourra être accordée à la demande des familles sur présentation d'un justificatif, sur la base de 4 € par repas.

**LE CHOIX DU REGIME EST DETERMINE LORS DE LA CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION
ET EST VALABLE POUR TOUTE L'ANNEE SCOLAIRE.**